

ON S'ABONNE:

À CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal *« L'Echo »*. Dans les Villes de LYON, de L'AGENCE des Publications Françaises. A. MAIRE, chez M. G. Mel, libraire. A MARSEILLE, chez M. Vauvray Courtois et Cie. A LONDRES, chez M. James Cowie et Son, 11, Newgate Office, 5, St. Ann's Lane, quartier de CHURCH.

JOURNAL L'ÉCHO DE L'ORIENT.

PAIX DE LABOURNEMENT: CONSTANTINOULE..... un an, 5 colonnes. — 6 mois, 4 » — 3 mois, 3 » — 15 jours, 1 » — PRIX DES ANNONCES: Le ligne..... 5 piastres 0/10. Le journal parait les 1, 9, 17, 25, 29 de chaque mois. Les abonnements datent du 1^{er} et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOULE, 3 Mai.

FEZ-HANÉ.

(Suite et fin.)

Dans nos deux précédents numéros nous avons retracé la fondation du Fez-Hané, les diverses améliorations introduites dans les procédés de la fabrication par l'adoption des meilleurs métiers et des machines perfectionnées dont les résultats sont à la connaissance de tous. Nous terminons aujourd'hui notre travail sur cet établissement remarquable, digne en tous points de la sollicitude de son auguste protecteur.

Nous avons annoncé que, sur la proposition de M. Ovanis Kouyoumdjian, directeur des travaux au Fez-Hané, S. M. I. le Sultan avait daigné ordonner la substitution d'une machine à vapeur de 50 chevaux de force à celle qui donne aujourd'hui le mouvement à toutes les machines de la fabrique. D'après les calculs qui ont été faits et dont la base repose sur les résultats obtenus avec cette machine beaucoup moindres que ceux qui ont pu être obtenus, on pourra facilement employer 5 à 600.000 bonnets de toute première qualité, et nous sommes certains qu'on pourra diminuer proportionnellement leur prix actuel. Tout fait présumer qu'on pourra, avant dix mois, établir à 12 piastres l'un les Fez et lycres de la fabrique et trouvera un profit raisonnable.

Chaque jour de nouvelles économies sont faites, tant dans le service que dans les procédés de la manufacture, et pour donner une idée de l'impulsion qu'on peut imprimer à la fabrication, qu'il nous suffise de citer ce seul fait: en prévision du chômage forcé des ateliers pendant les 3 ou 4 mois que devront durer les travaux d'installation de la nouvelle machine à vapeur et quelques travaux de réparation et d'extension du matériel et des bâtiments, on a depuis quelque temps fermé la fabrication de telle sorte que nous possédons à présent 45.000 bonnets et ce nous-ci on arrivera peut-être à 50.000. Ce résultat est obtenu avec les moyens actuels, et par quelques heures de travail supplémentaire, payées, du reste, généralement aux ouvriers, qui consentent à utiliser leur temps, perdu d'ordinaire à se délasser de leur travail. On peut se faire une idée du travail immense que fera le Fez-Hané une fois que la nouvelle machine sera mise en place.

ment perfectionnés en France, et dont quelques essais avaient été faits par M. Ovanis Kouyoumdjian d'après le système allemand. Les bonnets coûtent beaucoup à être tricotés, et c'est pour cela que les tricoteurs-mécaniques ont été introduits à Fez-Hané. De la sorte, on ne peut point faire le bonnet en entier; on fabrique seulement à la mécanique la partie basse et circulaire de la coiffe, et le dessus est ensuite tricoté à la main par une femme à laquelle les ouvriers du pays excellent, à tel point que la nature est invisible à l'œil le plus exercé une fois que les fez sont sortis du faulon. Ce système ne peut guère être modifié pour les bonnets de qualité supérieure et dans lesquels la laine mérinos forme la base première du tissu; il ne doit être conservé, et ce n'est pas de cette classe de produits que nous voulons parler. Il s'agit de la fabrication des bonnets ordinaires, dont la consommation serait immense, en raison du bon marché auquel la fabrique pourrait les établir, surtout dans les provinces. Voici de quelle manière nous nous avons entendu parler du nouveau procédé de fabrication ordinaire. On établit avec des laines du pays des bandes de drap de largeur convenable et d'une longueur aussi étendue que possible. Un emporte-pièce mécanique sous lequel on fait passer ces bandes à poids ramolies d'avance, taille d'un seul coup une certaine quantité de pièces, ayant la forme d'un large coin tendu du sommet à la base. Chaque pièce est ainsi adroitement recousue dans toute la longueur de manière à former le bonnet, et est envoyée au faulon d'où elle sort convenablement préparée et apte à subir les opérations du tondage, de la teinture, de l'appât, etc., qui doivent donner au bonnet sa complète perfection. On coupe qu'une des lisières du drap doit être plus forte que l'autre, afin que le tour du bonnet soit plus fort que le reste et puisse mieux à s'y reprendre les bonnets fabriqués par les précédents ordinares.

Il est certain qu'au premier abord, il paraîtrait plus avantageux au gouvernement, ainsi qu'on l'a avancé maintes fois, de tirer du dehors les matières nécessaires à l'armure et au pays. On se basait sur les anciens prix de la fabrique et il semblait que la Turquie perdait énormément en consommant les bonnets du Fez-Hané à 15 et 20 pour 0/0 plus cher que ceux de France ou d'Allemagne. Sans vouloir ôter le mérite à ces derniers, nous dirons qu'aujourd'hui le Fez-Hané produit des bonnets plus beaux que ceux livrés à la consommation par le commerce étranger, et qu'il est peu probable que ce dernier puisse les livrer en même qualité au-dessous du prix actuellement établi de 15 P. l'un. Cela n'est peut-être pas possible, qu'il ne contiendrait pas la Turquie d'abandonner une industrie qu'elle s'est créée, qui a fait de progrès successifs, et qui, outre le bénéfice annuel qu'elle donne, déverse dans les basses classes de la population de la capitale une somme majuscule en paiement de main d'œuvre. Il serait, certes, bien regrettable qu'on enlevât à l'agriculture des bras nécessaires à cette même culture, de l'Etat, pour les employer dans les manufactures; mais ce n'est pas le cas ici, puisque Fez-Hané n'emploie en grand nombre que des femmes et de jeunes enfants. Ee reproche qu'on a fait, tout, par conséquent, puisqu'il est prouvé que ces pauvres gens qui travaillent à la fabrique des bonnets, n'iraient point travailler aux champs, si cette ressource leur manquait, les gens de la ville n'ont point à se craindre, et ce travail, et ce n'est pas sans raison à suspendre les ateliers de Fez-Hané. La base classique qui vit depuis 19 ans du travail qu'elle y fait, serait retombée dans une misère profonde et aurait occasionné de nouvelles charges au pays, tandis que plus de 5 millions sont payés annuellement par la manufacture des bonnets pour les travaux qu'on leur donne à faire. Voilà donc 100 millions environ qui sont restés en Turquie et ont donné du pain pendant 19 ans à tant de pauvres gens.

On a aussi avancé que la Turquie ne pourrait point réussir ni continuer avantageusement la fabrication des bonnets, parce qu'elle était obligée de tirer de cette fabrique toutes les matières premières de sa fabrication. Ee s'arrêtaient superficiellement à cette importante question, on est tenté de donner raison à ceux qui parlent de la sorte. Cependant ce qui se passe en Angleterre, le premier pays industriel du monde

entier, met à néant une assertion aussi peu fondée que celle qu'on avance. En effet, l'Angleterre produit-elle le coton, par exemple, et n'a-t-elle point, malgré cela, les premières manufactures de l'univers. Qui pourrait songer à lutter avec elle dans cette branche et dans d'autres branches importantes de l'industrie.

La Turquie, tout en tirant ses laines mérinos de l'étranger, peut avantageusement continuer à fabriquer les bonnets nécessaires à sa consommation, et elle peut d'autant plus le faire aujourd'hui qu'elle ne demande à la Saxe, à l'Espagne, et à la Russie que les 2/3 des laines dont elle a besoin, par le fait de l'accroissement de la production indigène de ces mêmes laines. On se rappelle que deux années après la création du Fez-Hané, l'ordre de porter un millier de brebis mérinos de Russie fut donné par le Sultan Mahmoud, fondateur de la fabrique, et ce troupeau fut remis aux soins du directeur de cet établissement. Ce troupeau fut envoyé en Roumélie, où le climat et les pâturages étaient propices à favoriser l'accroissement de cette race, et ce fil fut livré avec tous les soins nécessaires. Ce troupeau est la base du troupeau actuel, dépendant de la direction du Fez-Hané. Il compte près de 25.000 brebis, et sa laine entre pour le tiers de la totalité de la matière employée pour la fabrication des bonnets que pour celle des draps et casimirs de la même fabrique. Si l'accroissement de cette race continue dans la même proportion, on peut prévoir qu'avant peu d'années, la laine indigène pourra suffire à l'entretien du filature, et que graduellement la demande à faire à l'étranger se bornera à bien peu de chose, jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait nulle.

Il est, du reste, avéré, par les comptes annuels de la fabrique, que le prix des matières premières a graduellement baissé et que de grandes économies sont faites par l'emploi de la laine indigène. Cela explique la baisse des prix actuels de ses produits qui, nous le savons, est de 15, même plus, et permet aux directeurs du Fez-Hané de lutter avec les autres ressources de la fabrique tous les changements nécessaires dans le matériel et dans le local. Car une chose à constater, c'est que tout ce qui existe à Fez-Hané, ateliers, machines, approvisionnements, produits, troupeaux de mérinos, tout est en un mot à été créé et introduit avec les fonds disponibles de la fabrique, outre les bénéfices annuels versés au trésor impérial.

Nous avons dit une relation; nous avons démontré par une relation; nous avons dit ce qui a trait à Fez-Hané, les produits de cette fabrication. Puisse-on être à même, dans quel que temps, de constater de nouveaux progrès, honorables pour les hommes éminents placés à la direction de cette manufacture, dont nous sommes heureux d'apprécier les effets bienfaisants pour le pays.

Nous donnons la traduction d'un Mémoire publié dernièrement dans la *Gazette d'Etat* et relatif à la construction des bâtiments publics; il forme un supplément aux règlements actuellement en vigueur pour les constructions privées:

« Quant à l'agrandissement de la construction ou de la réparation de quelque bâtiment public dans la capitale, le chef et le conseil de l'administration de ce chef, doivent en faire leur rapport à la Porte qui en donne l'ordre au conseil de l'édilité publique, et alors des employés convenables du conseil des travaux publics seront désignés pour visiter le terrain et procéder à l'estimation du bâtiment à construire ou des réparations à faire. Le devis qui en sera fait ensuite à ce conseil avec le concours de ses membres compétents, et à l'usage à celui qui voudra y assister également et qui sera scellé par eux avec le protocole qui sera dressé à ce sujet, seront présentés à la Porte.

« On y ajoute un devis fait dans ce conseil pour la braise qu'on jugera convenable de donner à forfait, si la construction sera mise aux enchères en présence des architectes et d'autres personnes compétentes, et à l'usage à celui qui voudra s'en charger à meilleur marché, et aux conditions fixes. L'adjudicataire devra fournir des garanties sérieuses pour leur exécution, sans pouvoir demander par la suite des dédommagements pour des pertes éprouvées par lui. Quand le contrat en règle aura été fait après la liste où sera inscrit le nom de celui qui aura été choisi, et des clauses des clauses nécessaires à la construction de ce bâtiment, il sera présenté à la Porte pour être soumis à la décision du conseil suprême de justice qui en fera le rapport par un protocole. S. M. le Sultan, et c'est en vertu de son décret, que l'ordonnance impériale émane à ce sujet qu'on agit ensuite.

« Les bâtiments qui seront réparés ou reconstruits, surtout ceux dont les dépenses nécessaires seront faites par le conseil de l'administration des fondations pieuses, conserveront leur état ancien ou présent. Dans ce cas il sera nécessaire de les agrandir ou d'y ajouter d'autres ouvrages, on ne pourra faire que par une ordonnance impériale.

« En conséquence, le directeur des travaux de construction d'une maison, ou son architecte, ne doit point sur le conseil ou l'indication de tiers, y faire des ouvrages en dehors de plans arrêtés, et dans ce cas contraire, ces travaux ne seront point reconnus.

« Néanmoins, quand les frais auront dépassé le prix de l'estimation des réparations d'une maison, mais non pour cause d'augmentation d'ouvrage en dehors de plan, le conseil de l'administration d'un bâtiment devra le porter à la connaissance du conseil suprême de justice qui, après avoir examiné l'affaire, la renverra au conseil de l'édilité publique, qui sera tenu de se procurer à recourir en ce cas, d'après les renseignements reçus.

« Sans se fier entièrement aux promesses de l'architecte pour la solidité et la bonté de la bâtisse, il sera fait une inspection minutieuse de la part du conseil des travaux publics et surtout de celui de l'édilité, durant les travaux de construction ou de réparation.

« Pour les travaux des travaux d'un bâtiment ne puissent pas disposer des sommes destinées à la construction de cette bâtisse et s'en rendre illégalement, il sera nommé un commis par l'administration, qui en paiera les frais.

« Les biens de tout inspecteur de travaux d'un bâtiment qui sera déclaré débet d'une somme quelconque de travaux de ce bâtiment, seront vendus pour le paiement de sa dette; et ceux qui auront détourné de l'argent à leur profit, ne seront plus employés à l'avenir dans les constructions publiques.

« Au cas où il sera jugé nécessaire de construire ou de réparer quelque bâtiment public dans une province de l'Empire, l'estimation en sera faite par le conseil de l'édilité et militaire de ce lieu. On en dressera le devis avec le protocole à ce sujet; et on adressera les documents à la capitale pour être soumis au conseil d'édilité publique; et, en cas de nécessité, on conviendra des lieux des employés ad hoc pour diriger et inspecter les travaux de construction. Le même système s'appliquera à tout ce qui sera appliqué à leur égard.

C'est avec plaisir et empressement que nous publions la lettre suivante qui nous est adressée par MM. les commissaires français de la dernière révision du Tarif de douane.

A M. NGUËS, RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL DE CONSTANTINOULE.

Monsieur le Rédacteur, Un article du *Courrier de Marseille*, reproduit par le *Journal des Débats* à la date du 8 avril, renferme quelques assertions erronées qui ont été le motif de nos lettres de réclamation. Une justice distributive de laquelle nous ne déclinons pas une faible part pour nous-mêmes.

Cet article parle de la visite faite par M. de Lavalette à la chambre de commerce de Marseille à l'époque du passage de ce ministre dans cette ville, et en rendant compte des motifs de sa visite, il a dit que la nécessité de renouveler le Tarif sur un traité de commerce qui est primé depuis plusieurs années, et qui, par le fait d'avantages concédés en faveur de la Russie, place la France sur un pied d'inégalité.

Il ajoute: « que le nouveau ministre après de la *Sukhine Porte* avait promis d'apporter une attention toute particulière aux points importants qui lui sont signalés et qui, d'ailleurs, n'avaient pas échappé à son expérience personnelle.

C'est là une étrange confusion de dates et de faits, car ce n'est que le 1^{er} octobre 1912, époque de son passage en France, que le ministre a été nommé. C'est à cette époque que le nouveau ministre de Commerce a été nommé, et c'est depuis le 1^{er} janvier 1913 que le ministre a été nommé. C'est à cette époque que le ministre a été nommé.

« Elle a donné lieu, pendant cet intervalle de temps, à des plaintes nombreuses et à des résultats d'avantages concédés à la Russie en vertu de traités de commerce. C'est à cette époque que le ministre a été nommé.

« C'est en telle sorte, qu'au moment où le *Courrier de Marseille* prêtait, à cet égard à Messieurs les membres de la Chambre de Commerce de Marseille, un langage de réclamation, le ministre a été nommé.

« C'est en telle sorte, qu'au moment où le *Courrier de Marseille* prêtait, à cet égard à Messieurs les membres de la Chambre de Commerce de Marseille, un langage de réclamation, le ministre a été nommé.

« C'est en telle sorte, qu'au moment où le *Courrier de Marseille* prêtait, à cet égard à Messieurs les membres de la Chambre de Commerce de Marseille, un langage de réclamation, le ministre a été nommé.

« C'est en telle sorte, qu'au moment où le *Courrier de Marseille* prêtait, à cet égard à Messieurs les membres de la Chambre de Commerce de Marseille, un langage de réclamation, le ministre a été nommé.

« C'est en telle sorte, qu'au moment où le *Courrier de Marseille* prêtait, à cet égard à Messieurs les membres de la Chambre de Commerce de Marseille, un langage de réclamation, le ministre a été nommé.

viguer pendant quelques années encore, par une prime de 20 0/0 en moins sur l'évaluation des marchandises, gracieusement accordée par le gouvernement turc à titre d'indemnité envers le commerce étranger.

« Ayant à cœur d'épurer jusqu'au bout notre intention de justice distributive qui nous avons déclaré avoir été la pensée et le but de cette loi, nous nous sommes efforcés de nous en tenir à la mesure de ce que nous avons dit en prenant la défense du nouveau Tarif, nous avons indubitablement, notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être accusés de l'insistance de la sollicitude active, intelligente et éclairée, que le général Anpiké n'a cessé de déployer dans la conduite des épineuses négociations relatives à cet objet et pour empêcher de nous laisser aller, sans nous en rendre compte, à une démission de notre droit, bien justifié assurément, à être